

La Lettre Sociale

Bulletin trimestriel d'information

Numéro 10 □ Juillet 2001

L'ACTUALITE SOCIALE

Sécurité sociale : l'UPA renouvelle ses administrateurs

L'UPA renouvelle comme prévu d'ici la fin du mois de juillet l'ensemble de ses administrateurs dans les organismes de Sécurité sociale.

Le Conseil National de l'UPA, réuni le 20 juin, a en effet considéré que la décision du Medef de ne pas renouveler ses administrateurs ne remettait pas en question la procédure engagée par l'UPA.

Si l'UPA peut faire sien, en tout ou partie, le constat dressé quant à la confusion des genres au sein de la Sécurité sociale entre les différents acteurs et à la nécessaire clarification des missions, des responsabilités et des financements, les conséquences immédiates à en tirer ne peuvent en revanche être partagées.

Les salariés et les entreprises demeurent majoritairement les financeurs de notre système de protection sociale. Il est donc naturel que les organisations qui ont pour mission de défendre légitimement leurs intérêts aient en charge d'administrer, au sein des conseils des organismes, les différents régimes qui les assurent contre les aléas de la vie.

Un abandon de cette mission serait pire que le "mal". L'étatisation de la Sécurité sociale serait le cas de figure le plus dommageable pour les entreprises, les assurés et les salariés.

Pour autant, l'UPA a pleinement conscience de la dilution des responsabilités et de la totale confusion des rôles à la Sécurité sociale.

Il est donc devenu indispensable de revoir, par la concertation et non la pression, le rôle et partant les responsabilités respectives de l'Etat, des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles.

Tel était le sens du discours de l'UPA lors de sa rencontre avec le Premier Ministre le 20 juin dernier ■

Comptes de la Sécu : attention aux limites d'une politique conjoncturelle

Le solde du Régime général pour 2000 s'établit finalement à 5,2 MdF. Selon les prévisions pour 2001, l'excédent serait de 7,9 MdF. Ces prévisions demeurent toutefois incertaines.

Le montant retenu pour les exonérations de cotisations en 2001 (92 MdF) se situe dans la fourchette basse des estimations. Tout dépassement de ce montant se traduirait par une détérioration du solde du Régime général.

De même, dans le domaine de l'assurance maladie, l'hypothèse retenue pour la croissance des dépenses reste vraisemblablement insuffisante.

Enfin, les hypothèses économiques qui ont servi de cadre pour les prévisions 2001 datent du mois de mars et sont aujourd'hui un peu dépassées. Plusieurs indices d'un ralentissement de l'activité sont apparus au cours des derniers mois et les prévisions de croissance sont revues à la baisse. De leur côté, les prévisions d'inflation pourraient être revues à la hausse.

On voit bien que miser uniquement sur les bienfaits d'une croissance économique durable pour asseoir l'équilibre des comptes sociaux, certes retrouvé mais fragile, est un pari risqué.

La reprise économique ne doit pas conduire à l'attentisme mais tout au contraire être propice au volontarisme en matière d'engagement de réformes structurelles indispensables.

Car si les problèmes peuvent être masqués par un environnement plus favorable, le moindre changement du climat économique les fera réapparaître, avec une gravité accrue.

S'engager dans une vraie réforme du financement, c'est le conseil donné par l'UPA à Madame Guigou lors de la Commission des comptes de la Sécurité sociale le 7 juin dernier ■

Le chiffre du trimestre

150

c'est l'ordre de grandeur en milliards de francs du gaspillage et des dépenses inutiles en matière de santé

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

- ACTUALITE SOCIALE P.1
- EN BREF P.2
- REGIME GENERAL P.3
- CANAM P.4
- CANCAVA-ORGANIC P.4

■ PARU AU J.O.	<i>P.4</i>
■ AGENDA SOCIAL	<i>P.4</i>
■ DESIGNATIONS	<i>P.4</i>

Renouvellement des administrateurs UPA à la Sécurité sociale : comment ça marche ...

L'UPA a jusqu'au 31 juillet prochain pour désigner les 1200 personnes qui devront siéger pendant 5 ans dans les conseils d'administration et les commissions des différents organismes du régime général de Sécurité sociale.

Si vous exercez ou si vous avez exercé un des 300 métiers relevant de l'Artisanat, si vous adhérez à une organisation départementale ou régionale affiliée à l'une des trois Confédérations nationales membres de l'UPA (CAPEB, CNAMS ou CGAD), si vous avez plus de 18 ans et moins de 68 ans au 1^{er} octobre prochain, alors vous êtes "apte" pour occuper l'un de ces 1200 postes.

La féminisation des conseils d'administration, pour ne pas dire la parité, étant souhaitée par le ministère lui-même, et l'UPA étant particulièrement sensible à cet argument, les candidatures des conjoints d'artisans sont vivement recommandées.

Selon les organismes (CPAM, CAF, URSSAF, ...) les UPA départementales ou les UPA régionales devront adresser les noms de leurs candidats à l'UPA Nationale qui se chargera d'effectuer les démarches nécessaires à leur nomination par les Préfets.

Cette représentation est surtout une occasion majeure de conforter les UPA départementales et régionales et permet par son effectivité et son efficacité de garantir la défense des intérêts des artisans, travailleurs indépendants ou employeurs.

Cette fonction d'administrateur d'organisme de Sécurité sociale requiert l'acquisition ou le perfectionnement d'un minimum de connaissances. Pour vous y aider, nous vous rappelons que le Conseil National de l'UPA a déjà arrêté deux sessions de formation à l'attention des administrateurs qui seront désignés d'ici à la fin du mois, l'une les 19 et 20 novembre et l'autre les 10 et 11 décembre prochains.

Une version actualisée du Guide de l'Administrateur sera également adressée à chaque administrateur désigné afin de l'aider dans l'accomplissement de son nouveau mandat.

Le Conseil National a l'ambition de faire de cette échéance une nouvelle preuve de la responsabilité des représentants de l'Artisanat et de leur engagement individuel au service des intérêts généraux du secteur des Métiers ■

www.net-entreprises.fr : portail officiel des déclarations sociales pour les entreprises

Net-entreprises, qui regroupe 15 organismes nationaux ou fédérations du monde de la protection sociale et les organisations professionnelles (Medef, CGPME et UPA), est un service proposé aux entreprises pour leur permettre d'effectuer, par Internet, leurs déclarations sociales aux organismes de protection sociale.

Ce site "portail" unique, qui s'adresse à toutes les entreprises quelle que soit leur taille, de l'entreprise artisanale à l'entreprise "multi-établissements", a pour vocation d'être la réponse au problème que posent la multiplication et la répétition des formalités ainsi que la multiplicité d'interlocuteurs.

Chaque année en France les 3 millions d'entreprises envoient aux organismes de protection sociale 130 millions de formulaires papier pour établir le montant de leurs cotisations. Ces entreprises ont affaire à plusieurs branches, plusieurs régimes et à une multitude d'organismes qui collectent des déclarations selon des modalités et à des rythmes différents.

L'objectif de net-entreprises, tout en respectant cette diversité, est d'en réduire pour les entreprises la complexité en leur proposant un accès plus simple et plus rapide à l'ensemble de leurs déclarations.

Le site net-entreprises est d'une utilisation très simple. Les utilisateurs s'inscrivent lors de leur première connexion. Cette inscription est valable pour l'ensemble des démarches à effectuer. Chaque entreprise est identifiée par son numéro Siret.

Une fois inscrite et identifiée, l'entreprise choisit les déclarations qu'elle souhaite remplir en ligne. Sont d'ores et déjà disponibles la DUE, la DADS et la CSSS. Fin 2002, 95% des déclarations seront disponibles.

Net-entreprises offre par ailleurs aux déclarants le maximum de sécurité actuellement disponible. En plus de sa fonction de base - permettre d'effectuer ses déclarations par internet - net-entreprises offre des informations générales sur les déclarations sociales, des outils de simulation de cotisations sociales et un service d'assistance technique par téléphone.

A terme, net-entreprises proposera aussi le téléversement des cotisations notamment pour la DUCS. Tous ces services proposés sont gratuits, les entreprises ne paient que leur connexion à Internet. Alors pourquoi ne pas essayer ■



En bref ...

➤ Selon les dernières statistiques fournies par la Branche maladie, 51% des médecins utilisent Sésam-Vitale, avec un écart important entre les généralistes (67,5%) et les spécialistes (32,5%).

➤ Madame Dany BOURDEAUX a été élue Vice-Présidente lors du renouvellement du Bureau de l'ARRCO le 26 juin 2001.

➤ Pour sauvegarder la retraite par répartition, 58% des français se disent prêts à travailler un an de plus (et 31% deux années de plus) selon un sondage réalisé par la SOFRES.

➤ Les travailleurs mourant d'accidents du travail ou de maladies liées au travail sont plus de 1,3 million par an dans le monde, soit une moyenne de 3300 par jour selon le BIT.

➤ Monsieur Claude PICHARD (UPA) a été élu trésorier adjoint de l'AGFF lors de la mise en place du Conseil d'administration de cette instance.

➤ Le taux horaire du Smic est revalorisé au 1^{er} juillet 2001 de 4,05% ce qui porte son montant brut à 43,72 F contre 42,02 F depuis le 1^{er} juillet 2000.

➤ 14,5 millions de feuilles de soins étaient en attente de traitement à la Sécurité sociale fin mai, soit l'équivalent de 7,8 jours de travail pour les agents des CPAM.

➤ Selon une étude du ministère de la Solidarité la durée moyenne de séjour dans les établissements de santé publics et privés en France s'est réduite de 1,1% et s'accompagne d'une baisse du nombre de lits (-1,3%).

➤ Selon les résultats d'une étude menée par l'URCAM Midi-Pyrénées sur les 3102 médecins généralistes de la région, la prescription moyenne de pharmacie par patient

varie de 1252 F à 534 F selon les médecins. Si les médecins les plus prescripteurs s'alignaient sur leurs confrères, l'économie potentielle serait de l'ordre de 18 MF en année pleine pour la région.

REGIME GENERAL - INFO DES BRANCHES

La Vieillesse

Les projections financières du COR confirment celles du Plan

Le Conseil d'orientation des retraites-COR, placé auprès du Premier Ministre et installé par ce dernier en mai 2000 (voir n° de juillet 2000) a rendu publiques ses projections financières relatives à l'avenir des différents régimes de retraite à l'horizon 2040.

Le COR a ainsi confirmé le 5 juin dernier l'importante incidence du papy-boom à l'horizon 2020.

Ces projections s'appuient sur un scénario dont le COR reconnaît lui-même qu'il est "favorable et volontairement volontariste" : retour au plein emploi d'ici 2010, avec une baisse du taux de chômage à 4,5% en 2010 et une remontée des taux d'activité entre 2000 et 2010. Après 2010 l'hypothèse retenue est celle d'une progression annuelle de la productivité du travail de 1,6%.

Sur la base de ce scénario, l'analyse des projections des régimes montre que de près de 12% en 2000, le poids des retraites dans le PIB devrait passer à près de 14% en 2010 et à près de 16% en 2040, soit une augmentation de 4 points à l'horizon 2040. Ces résultats sont proches de ceux qui ont été publiés dans le rapport de la commission de concertation des retraites du Commissariat général au Plan en 1999 dans les scénarios de chômage à 3% et à 6%.

Ces prévisions montrent que si la croissance économique améliore un petit peu les perspectives des régimes des salariés à court terme, elles ne changent rien à celles des régimes de la Fonction publique de l'Etat.

Pour les premiers, les besoins de financement se situeraient entre 72 et 99 MdF en 2020, pour les fonctionnaires ce serait de l'ordre de 132 MdF en 2020 et 241 MdF en 2040 ■

La Maladie

Il faut revisiter notre système de soins et son architecture

Avec près de 10% de sa richesse nationale consacrée aux dépenses de santé contre 8% en moyenne dans l'union européenne, la France dépense plus que les autres pays sans que cet écart soit justifié par des différences significatives en termes d'état de santé de la population.

L'augmentation des dépenses de santé constatée années après années, à un rythme supérieur à celles des autres pays ne peut s'expliquer que par des dépenses inutiles.

L'ordre de grandeur du gaspillage de ressources avait été évalué en 1992 (rapport BERAUD) à 20% des dépenses soit 150 MdF aujourd'hui, dont l'économie ferait gagner à la France un niveau de consommation comparable à ses voisins.

Le secteur du médicament fait partie des postes de consommation de soins où la qualité peut être améliorée, tout en générant des économies. La France se distingue de ses partenaires européens par une surconsommation médicamenteuse importante dans de nombreuses classes thérapeutiques sans justification médicale.

Près d'1 malade sur 30 serait hospitalisé du fait de maladie iatrogène (conséquence de la consommation de produits pharmaceutiques incompatibles), ce qui représenteraient près d'1 million de journées d'hospitalisation par an.

La Famille

Conférence de la Famille : les pères à l'honneur

Les annonces faites lors de la Conférence annuelle de la famille, réunie le 11 juin dernier sous la Présidence du Premier Ministre, se sont articulées autour de 4 axes majeurs : le soutien au partage de la responsabilité parentale, l'aide aux jeunes adultes, l'aide aux familles défavorisées et enfin la petite enfance.

Au total, ces mesures nouvelles, qui seront inscrites dans la prochaine loi de financement de la Sécurité sociale pour 2002, représentent une enveloppe de 4,7 milliards de francs à la charge essentiellement de la branche famille.

Mesure phare annoncée par Lionel Jospin : la création d'un congé de paternité. Considérant que la co-parentalité passe par l'affirmation du rôle essentiel des pères dès les premiers mois de leurs enfants, le gouvernement propose en effet de créer un congé de paternité permettant aux pères de disposer de 2 semaines auprès de leur enfant, à l'occasion de sa naissance et dans les premiers mois qui suivent.

Ce congé, financé par la branche famille, sera indemnisé à hauteur de 80% du salaire brut dans la limite du plafond de la sécurité sociale (soit un peu plus de 11 000 francs nets). Le coût de cette mesure est évalué à 700 millions de francs pour une estimation de 40% de pères utilisant ce droit.

Lors de cette Conférence, tout en réaffirmant son attachement à une politique familiale volontariste, l'UPA a néanmoins considéré qu'elle devait s'inscrire dans le respect du principe d'égalité et avoir un financement en relation avec sa logique actuelle. En d'autres termes, la politique familiale ne répondant plus aujourd'hui à une logique d'assurance mais à un choix de solidarité, elle relève de la compétence de l'Etat ce qui induit de fait une budgétisation totale des prestations familiales ■

La maîtrise de l'évolution des dépenses de santé suppose une responsabilisation accrue des professions médicales et des assurés sociaux dans la lutte contre les abus et les gaspillages.

Mais pour s'accompagner d'un effet durable, cette politique doit s'appuyer sur une organisation plus cohérente et mieux coordonnée du système de santé. C'est tout l'enjeu du débat actuel ■

Le Recouvrement

Les encaissements URSSAF n'ont pas suivi en 2000 l'évolution de l'assiette salariale

Les cotisations sur salaires du secteur privé, soit 727,4 milliards de francs, représentent 88,2% de l'ensemble des cotisations encaissées en 2000, et se composent de 146,9 milliards de francs de cotisations des salariés et de 580,6 milliards de francs de cotisations employeur.

La part salariale des cotisations du secteur privé représente ainsi 20,2% des cotisations du secteur privé en 2000, ces cotisations ont retrouvé un rythme de croissance de 6%, soit une évolution proche de la masse salariale du secteur privé en 2000 (+6,3%).

La part employeur des cotisations encaissées s'est élevée à 580,6 milliards de francs en 2000, contre 568,6 milliards en 1999, soit une augmentation de 2,1%.

Cette faible évolution par rapport à l'augmentation de la masse salariale résulte principalement de la forte montée en charge des exonérations, liées pour l'essentiel à la réduction du temps de travail. Après avoir pesé pour -0,3 point en 1999, les exonérations ont réduit le rythme d'évolution des encaissements de -2,3 points.

Pour 2001, les cotisations encaissées du secteur privé atteindraient 758,6 milliards de francs. Leur progression (4,3%) resterait inférieure à celle de la masse salariale en raison de la poursuite du développement des exonérations liées à la réduction du temps de travail (qui passerait de 68,3 milliards en 2000 à 84,7 milliards en 201, soit +24%) ■

REGIMES DES NON-SALARIES

CANAM

Gérard QUEVILLON - *Union Solidarité* (liste d'entente UPA-UNCI-FENARA-Mutualité Française) élu Président

Entre le 12 février, date de l'élection des représentants de chaque CMR au Conseil d'administration de la CANAM, et l'installation officielle de ce dernier, il aura fallu pas moins de 4 mois.

Monsieur Pierre-Louis BRAS, Directeur de la Sécurité sociale, représentant Madame la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, a donc installé le 28 juin dernier le nouveau Conseil d'administration de la CANAM

Sitôt mis en place, les nouveaux membres ont procédé à l'élection du Bureau et du Président de la CANAM.

Monsieur Gérard QUEVILLON (*Union Solidarité*), Président de la CMR de Basse-Normandie et Vice-Président de l'ORGANIC Nationale, restaurateur de profession, a été élu Président de la CANAM au second tour avec 24 voix.

Ont été élus aux postes de Vice-Présidents :

- Monsieur LOUSSON (*UNAPL*)
- Monsieur BENOZIO (*APAM*)
- Monsieur ROSANT (*Cidunati*)

Ont été élus en tant que Présidents de Groupe :

- Monsieur ALSINA (*Groupe des artisans - Union Solidarité*)
- Monsieur BONFATTI (*Groupe des Commerçants - Union Solidarité*)
- Monsieur LEGROS (*Groupe des Professions libérales - UNAPL*)

Le Conseil d'administration ayant été perturbé et retardé par une manifestation du personnel, il n'a pu être procédé à l'élection du Trésorier, du Trésorier adjoint, du Secrétaire et du Secrétaire adjoint.

Une nouvelle réunion du Conseil d'administration est donc nécessaire pour compléter le Bureau et pourvoir l'ensemble des postes des différentes Commissions. Elle a été fixée au 25 juillet prochain ■

CANCAVA-ORGANIC

Projet de loi d'orientation pour l'Artisanat et la petite entreprise : la protection sociale au cœur des propositions de l'UPA

Comme nous vous l'indiquions dans le numéro d'avril, pour répondre à l'attente exprimée par le secteur, le Premier Ministre a confié une mission parlementaire à Didier CHOUAT, député des Côtes d'Armor et Jean-Claude DANIEL, député de la Haute-Marne, destinée à identifier les améliorations notamment en matière sociale de nature à encourager la croissance et la pérennité des petites entreprises.

Souhaitant accompagner cette démarche et dans la perspective attendue d'une loi d'orientation, l'UPA et l'APCM ont mis en place des groupes de travail associant tous les acteurs de l'artisanat afin d'identifier les problèmes et de formuler des propositions.

En matière de droits à la retraite, et plus précisément de modalités de calcul des droits retraite, deux problèmes majeurs ont été mis en avant dans le groupe de travail auquel participaient la CANCAVA et l'ORGANIC.

D'une part la pénalisation inhérente au calcul des droits retraite sur les 25 meilleures années pour les artisans et commerçants ayant eu une carrière mixte. En effet ces derniers cumulent deux retraites : l'une de travailleur indépendant et l'autre de salarié.

Or, ces deux retraites tiennent compte des meilleures années de cotisations lesquelles passent progressivement à 25 années. Pour beaucoup cela revient à prendre en compte pour leurs deux retraites l'ensemble de leurs revenus y compris les plus faibles ce qui conduit à diminuer le montant global de leur retraite. Pour mettre un terme à cette pénalisation, il est donc proposé de prendre en compte les 25 meilleures années de vie professionnelle tous régimes sociaux confondus.

D'autre part, il est proposé, là encore pour améliorer les droits à la retraite des artisans et commerçants, de permettre la validation des quatre trimestres d'assurance pour une année civile complète d'activité professionnelle ■

Paru au J.O.

- Cotisations de Sécurité sociale / majorations de retard - Décret n° 2001-567 du 29 juin 2001 - J.O. du 1/07/2001, p 10537.
- Plafonds de ressources des prestations familiales au 1^{er} juillet 2001 - Décret n° 2001-556 du 28 juin 2001 - J.O. du 29/06/2001, p 10322.

Désignations

M. Bernard DREUILHET (UPA-CAPEB) à la CAF de Tarbes
M. Philippe DONADIEU (UPA-CGAD) à la CRAM du Centre
M. Luciano MARINELLI (UPA-CAPEB) à l'URSSAF de Bourg en Bresse

Agenda social

- ◆ **2 avril** : rencontre avec le Président de la CFE-CGC, Jean-Luc CAZETTES
- ◆ **10 avril** : rencontre avec le Président de la CFTC, Alain DELEU
- ◆ **15 mai** : rencontre avec Elisabeth GUIGOU, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité
- ◆ **23 mai** : rencontre avec le Secrétaire Général de FO, Marc BLONDEL
- ◆ **23 mai** : rencontre avec la

Secrétaire Générale de la CFDT,
Nicole NOTAT

- ◆ **6 juin** : rencontre avec le Secrétaire Général de la CGT, Bernard THIBAUT
- ◆ **10 juin** : l'UPA participe à la Conférence de la Famille
- ◆ **20 juin** : rencontre avec Lionel JOSPIN, Premier Ministre